

CARACTÉRISTIQUES DE LA SCPI

- Forme juridique SCPI à capital fixe
- **Date d'immatriculation** 06/07/2018
- **N° RCS**Paris 840 927 941
- Date d'expiration 05/07/2033
- **Durée de vie**15 ans
- **Capital social** 25 355 481,30 euros
- Visa AMF n°18-16 du 20/07/2018
- Société de Gestion URBAN PREMIUM
- **Agrément AMF**GP-10000021
 du 08/06/2010

ÉTAT **DU PATRIMOINE**

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet www.urban-premium.com, onglet « Nos réalisations », afin de prendre connaissance du patrimoine des SCPI et de consulter les reportages photos et vidéos relatifs aux livraisons des actifs.



URBAN PRESTIGIMMO n°4

Société Civile de Placement en Immobilier - MALRAUX

Bulletin Trimestriel d'Information n°17

Période analysée : 4º trimestre 2022 // Période de validité : 1er trimestre 2023

ÉDITO

Chers associés,

Ce nouveau bulletin d'information de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4 vous permet de suivre votre investissement

L'année 2022 s'est clôturée sur une note positive pour l'économie française en dépit d'un contexte difficile, marqué notamment par une montée de l'inflation et des tensions liées à la guerre en Ukraine. En effet, selon l'INSEE, les indicateurs se sont montrés favorables avec un taux de croissance du PIB qui a atteint un niveau de 2,6%, témoignant de la résilience de l'économie française ; et un taux de chômage observé cette année ayant atteint un niveau historiquement bas à 7,3%, en baisse de 0,7% par rapport à la même période en 2021. Après avoir marqué le pas au cours de ces dernières années, l'inflation s'est, à nouveau, immiscée dans notre économie, à un niveau d'environ 6%, soutenue par les augmentations du coût de l'énergie. Les projections de l'INSEE sont néanmoins rassurantes quant au fait que l'inflation devrait rester contenue à ce niveau au cours de l'année 2023.

Le dynamisme du marché immobilier s'est maintenu en 2022. Le volume des ventes dans l'ancien se situe à un niveau très proche du sommet historique de 2021 (1,1 million contre 1,2 millions de transactions). La hausse des prix enclenchée en 2020 s'est poursuivie sur l'année 2022, le prix des logements anciens a augmenté de 6,8%. Ainsi, des villes telles que Tours ou Nancy ont vu leur prix augmenter respectivement de 13,4% et 5,8% (source : Notaires de France).

Concernant plus particulière l'actualité récente de votre SCPI, le 4° trimestre 2022 a été marqué par 2 libérations et 7 locations d'appartements. Au 31 décembre 2022, sur les 66 lots livrés de la SCPI 64 sont loués.

Sur les autres immeubles constitutifs de votre SCPI, en cours de rénovation, les travaux se poursuivent normalement.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Guillaume GRAFTIAUX
Gérant Immobilier

ÉVOLUTION DU CAPITAL

	31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	31/12/2022
Nombre d'associés	955	955	956*	956	956
Nombre de parts	61 002	61 002	61 002	61 002	61 002
Mouvements de parts	-	-	-	-	-
Capitaux collectés (nominal + prime d'émission) en euros	30 455 750	30 455 750	30 455 750	30 455 750	30 455 750

^{*} L'évolution du nombre d'associés est due au traitement de successions.

MARCHÉ DES PARTS	Exercice 2021	1 ^{er} trimestre 2022	2º trimestre 2022	3° trimestre 2022	4° trimestre 2022
Émission parts nouvelles	-	-	-	-	-
Ordres de vente en attente	-	-	-	-	-
Transactions hors marché	-	-	-	-	-

Pour information, aucune transaction n'a eu lieu sur le marché secondaire depuis la création de la SCPI.

DISTRIBUTION

L'acompte sur dividende, au titre du 3e trimestre 2022, d'un montant de 0,30 €/part vous a été versé en date du 28 octobre 2022.

L'acompte sur dividende, au titre du 4e trimestre 2022, d'un montant brut de 0,40 €/part vous a été versé en date du 31 ianvier 2023

Les futurs acomptes sur dividende augmenteront au fur et à mesure des livraisons et mises en location à venir.

Le prochain acompte sur dividende sera versé à la fin du mois d'avril 2023 au titre du 1er trimestre 2023.

LOYERS QUITTANCES

Sur la période du 1er octobre au 31 décembre 2022, votre **SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4** a quittancé 108 246,39 € de loyer.

ÉTAT DU PATRIMOINE

Au 31 décembre 2022 la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4 est pleinement investie.

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER

Le Taux d'Occupation Financier TOF se détermine par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés additionnés des indemnités compensatrices de loyers, par le montant des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée.

(1) Le TOF exprimé ici porte sur les lots d'habitation, de commerce et de bureaux livrés de votre SCPI. Il est le reflet de de l'occupation des immeubles livrés du patrimoine de la SCPI. Au 31/12/2022, la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4 est livrée de 7 immeubles sur les 12 immeubles que comptera à terme son patrimoine.



PATRIMOINE DE LA SCPI

Votre SCPI est livrée de 66 lots sur les 94 lots que comptent votre SCPI, soit 70,2% de son patrimoine.

Adresse	Date d'acquisition	Nombre de lots	Surface (m²)	Prix d'acquisition du Foncier hors droits et hors travaux	Situation locative au 31/12/2022
Chartres 2, rue Saint-Jacques	29/12/2018	8 logements et 9 parkings	474 m², 42 m² de surface à <1,80 m et 23 m² de jardin	850 000 €	1 appartement vacant
Nîmes 5, rue de l'Aspic	31/12/2018	6 logements	248 m², 2 m² de surface à <1,80 m et 7 m² de terrasse	375 000 €	Intégralement loué
Nîmes 10-12, rue de l'Horloge	31/12/2018	13 logements	676 m², 9 m² de surface à <1,80 m et 5 m² de balcon/terrasse	1007000€	Intégralement loué
Auxerre 1, rue de la Banque	28/06/2019	11 logements	473 m²	307 067 €	Intégralement loué
Montpellier 35, rue Saint-Guilhem	28/06/2019	4 logements	402 m²	894 208 €	Intégralement loué
Albi 29, rue de la Rivière	30/12/2019	13 logements et 6 parkings	632 m² et 51 m² de terrasses	956 254 €	1 appartement vacant
Fontenay-le-comte 19, rue Kléber	31/12/2019	11 logements et 11 parkings	745 m², 50 m² de surface à <1,80 m et 128 m² de jardin	877 246 €	Intégralement loué
Nîmes 4, rue de la Garance	29/01/2021	8 logements et 2 parkings	475 m ²	850 000 €	En cours de rénovation
Metz 8, rue du Chanoine Collin	25/02/2021	7 logements et 1 commerce	311 m² d'habitation et 90 m² de commerce	815 098 €	En cours de rénovation
Poitiers 22, rue du Feuillants	25/02/2021	10 logements et 3 parkings	605 m ²	783 776 €	En cours de rénovation
Metz 13, rue Wad Bouton	25/02/2022	1 logement	66 m²	112 805 €	En cours de rénovation
Avignon 22, boulevard Raspail	28/06/2022	1 logement et 1 parking	92 m² 51 m² de cour	144 921 €	En cours de rénovation
TOTAL		93 logements, 1 commerce et 32 parkings	5 187 m² d'habitation et 103 m² de surface à <1,80 m et 63 m² de balcon/terrasse, 237 m² de cour/jardin et 90 m² de commerce	7 973 375 €	

■ Fiscalité.

Il est rappelé que la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4 est une SCPI de type «Malraux». Le dispositif «Malraux» n'entre plus, depuis le 1er janvier 2013 et sous certaines conditions, dans le mécanisme dit de plafonnement des niches fiscales. Le souscripteur bénéficie d'une réduction d'impôt cible de 30% du montant des dépenses de travaux, dans la limite pluriannuelle et globale de 400 000 € appréciés, par foyer fiscal, sur une période consécutive de 4 ans, pour les immeubles situés en Site Patrimonial Remarquable (SPR) doté d'un Plan de Sauvegarde et de mise en valeur approuvé ou dans des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) ou dans des «QUARTIERS PRIORITAIRES».

De plus et désormais, lorsque la fraction de la réduction d'impôt «MALRAUX» imputable au titre d'une année d'imposition excède l'impôt dû par le contribuable au titre de cette même année, le solde peut être imputé sur l'impôt sur le revenu dû au titre des trois années suivantes.

■ Plus-values.

Les plus-values potentielles seront, en l'état actuel du droit applicable, soumises à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux. La rentabilité d'une SCPI «Malraux» ne peut être appréciée qu'à la fin des opérations de liquidation et non sur les seules économies d'impôt générées à la souscription. Même en cas de perte sur la revente des immeubles à l'échéance, un impôt sur la plus-value pourra être prélevé sur le prix de cession des immeubles.

■ Rappel de l'engagement de détention de parts.

Conformément au dispositif « Malraux », vous devez conserver vos parts pendant une durée minimum de 9 ans sauf à perdre l'intégralité des avantages fiscaux. Cette période court à compter de la date de mise en location des derniers logements acquis et restaurés par la SCPI. La rupture par l'associé de l'engagement de conservation de ses parts entraîne la majoration de l'impôt sur le revenu, l'année du désengagement, et le remboursement de l'intégralité des réductions d'impôt obtenues antérieurement. La durée de blocage est de 16 ans à compter de la date de souscription.

■ Rappel des conditions de cession de parts.

Modalités de cession : la cession de parts de la SCPI est libre. Toutefois, compte tenu de la spécificité fiscale de cette SCPI, le marché secondaire devrait être quasi inexistant pendant toute la durée de vie de la Société.

Registre des transferts : toute mutation de parts sera considérée comme réalisée à la date de son inscription sur le registre des transferts.

Répartition des revenus: En cas de cession, le cessionnaire bénéficie des résultats attachés aux parts cédées à compter du premier jour du trimestre de l'inscription de la cession sur le registre de la société: les éventuels acomptes sur dividendes mis en distribution postérieurement à la date d'inscription de la cession sur le registre de la société, mais afférents à une période antérieure à l'entrée en jouissance du cessionnaire, resteront acquis au cédant. Il est rappelé que la société ne garantit pas la revente des parts.

Droit d'enregistrement: les frais de transaction sur le marché secondaire des parts sont à la charge de l'acquéreur et comprennent notamment les droits d'enregistrement de $5\,\%$.

■ Actualités.

La période de collecte de la SCPI URBAN PRESTIGIMMO $N^\circ 5$ a été prorogée et s'étend désormais jusqu'au 30 décembre 2023.

A l'instar la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°4, la SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°5 vise la constitution d'un patrimoine immobilier locatif composé d'immeubles

de caractère, de belle facture architecturale, situés en cœur de centre-ville et localisés principalement en Site Patrimonial Remarquable (SPR) doté d'un Plan de Sauvegarde et de mise en valeur approuvé.

Cette SCPI permet d'acquérir un patrimoine immobilier de valeur en centre-ville, tout en accédant aux avantages fiscauxdudispositif«Malraux».

La SCPI URBAN PRESTIGIMMO N°5 a reçu le visa n°21-08 de l'AMF en date du 4 juin 2021. Elle procède à une première augmentation de capital ouverte au public de l'ordre de 27 millions d'euros (prime d'émission incluse).

La période de souscription par le public est ouverte depuis le 23 juin 2021 et se clôturera le 30 décembre 2023.

La clôture pourra intervenir par anticipation en cas de souscription intégrale avant cette date.

Le prix de souscription est fixéà500eurosparpart,incluantuneprime d'émission de 80 euros. Le minimum de souscription est de 10 parts.

Il est rappelé que le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client, et que cette situation est susceptible d'évoluer ultérieurement.

Pour toute information, nous vous invitons à consulter la documentation réglementaire sur le site internet www.urban-premium.com et à vous rapprocher de votre conseiller en gestion de patrimoine habituel.



URBAN PRESTIGIMMO N°4

Société Civile de Placement en Immobilier à capital fixe « Malraux » ayant reçu le visa n°18-16 de l'AMF en date du 20/07/2018

Siège social : 38, rue Jean Mermoz - 75008 Paris

URBAN PREMIUM

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 8 juin 2010 sous le n°GP-10000021

38, rue Jean Mermoz - 75008 Paris 01 82 28 99 99 - infos@urban-premium.com www.urban-premium.com